Colon. [illegible]

15.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AU PREMIER CONSUL,

Sur la nécessité et les moyens de répandre la VACCINE en France;

Par François COLON,

Docteur en Medecine, membre de plusieurs Sociétés Savantes.

A PARIS,

Chez LE NORMANT, Imprimeur-Libraire, rue des Prêtres-St.-Germain-l'Auxerrois, N°. 42.

AN XI. — 1803.


MEDICAL
LIBRARY

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AU PREMIER CONSUL,

Sur la nécessité et les moyens de répandre la VACCINE en France, auquel on a joint des considérations générales relatives à cet objet;

Par François COLON, Docteur en Médecine, membre de plusieurs Sociétés Savantes.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

J'ai adressé au premier Consul un mémoire sur la nécessité et les moyens de répandre, en France, l'inoculation de la Vaccine.

Le premier Consul a daigné prendre connaissance de ce travail. J'ai entre les mains la preuve qu'il l'a jugé de la plus haute importance, et qu'il a ordonné officiellement au ministre directeur de la guerre, d'en faire faire un rapport par le conseil de santé des armées.

Ce rapport a été fait par le conseil, et cependant il n'est pas parvenu à sa destination.

L'ordre du premier Consul aurait-il été méprisé ? Se serait-il trouvé des gens qui se crussent plus éclairés que lui, sur ce qui peut être utile à l'armée et à la France entière ? Aurait-on sacrifié l'intérêt public, le respect dû à la volonté du chef de l'état, à des jalousies obscures, à des haines de cotteries ? Comment soupçonner de pareils motifs à des hommes que leurs devoirs et leurs lumières doivent rendre attentifs à toutes les vues du

bien public qui leur sont présentées, à des hommes qui portent dans leurs fonctions l'expérience et la maturité de la réflexion?

Telle est cependant l'inconséquence des meilleurs esprits, et l'effet de la contagion des considérations particulières, qu'il faut, dans tout projet utile, redouter leur influence, et ne s'abandonner à l'espoir de faire quelque bien, qu'avec la réserve et le doute de la plus pénible incertitude.

Mais, quelle peut donc être la cause de cette opposition, que l'on met à une mesure bonne, sage, utile, et dont le premier Consul a reconnu l'importance et le mérite ?

Ne serait-ce pas la même que celle qui m'a valu tant de désagrémens, de tracasseries, de la part d'hommes à qui je n'ai rendu que des services et montré que de la considération ?

Est-ce ma faute, à moi, si, dès l'origine,

reconnaissant l'utilité de la Vaccine, j'ai mis quelque zèle à la répandre, à la propager ? Est-ce un mal que j'aie formé chez moi, le premier établissement destiné à faire des essais encore incertains sur des enfans de différens âges ? Ai-je nui à quelqu'un en établissant une correspondance de lumières et de renseignemens sur la Vaccine, avec les médecins des départemens et de l'étranger ? Y a-t-il lieu à me faire des reproches et me peindre comme un homme personnel, parce que j'ai *le premier, à Paris*, donné l'exemple d'une grande confiance dans le nouveau procédé ? Doit-on m'en vouloir, parce que ses succès ont répondu à ce que j'en avais annoncé ? Peut-on me traiter d'homme intéressé, d'ambitieux, lorsque je ne me suis mêlé d'aucune coterie, d'aucune association dirigeante ?

Je n'ai jamais eu d'autres vues que de rendre la Vaccine utile au plus grand nombre.

Est-il juste, au milieu des soins que j'ai pris et des succès qui les ont suivis, de relever avec amertume, avec partialité, le mépris que j'ai toujours montré pour le commérage de quelques confrères?

N'est-il pas dérisoire de mettre en balance de pareils motifs, avec les considérations qui doivent diriger dans les vues et les plans d'utilité publique, avec l'ordre du premier Consul, et son suffrage éclairé en faveur d'un moyen simple de faire jouir les militaires et tous les citoyens des bienfaits de la Vaccine, à l'imitation de plusieurs puissances voisines.

Le public ignore ces menées. Ce peut donc être une chose utile de lui en dire, en peu de mots et une fois pour toutes, la raison.

La Vaccine était à peine connue en France. L'arrivée du docteur Woodwille, et la Vaccination de mon enfant, éveillèrent l'attention

sur elle. Par-tout on en parlait, par-tout on cherchait à s'instruire, et l'on s'empressait de prendre des renseignemens auprès de ceux qui étaient en nom dans le public pour en procurer.

Sans ignorer l'existence d'une commission nommée par des souscripteurs, on n'en parlait que comme d'une société qui n'avait pour objet que de recueillir des faits et de les publier; mais, comme elle ne recueillait rien, qu'elle publiait encore moins (1), il fallait bien que quelqu'un se chargeât de répondre au public, et de soutenir les premiers pas, encore chancelans, de la Vaccine.

Je m'y hasardai : j'écrivis, je parlai; j'eus un tort bien plus grave encore, j'eus quelques succès, en publiant mon Essai sur la Vac-

---

(1) Depuis le 5 thermidor de l'an 8, jusqu'au 1er. brumaire de l'an 9, elle ne donne aucun signe public d'existence. (*Voyez le Journal de Paris, du* 1er. *brumaire an* 9.)

cine, et en faisant, quelque temps après, devant le préfet du département, une contre-épreuve authentique, qui fixa l'attention de ce magistrat.

Dès-lors me voilà dénoncé, jugé, déclaré réfractaire. Bientôt, j'éprouvai, en-dessous, les suites fâcheuses d'une jalousie sans bornes, et d'une animosité que les sots aiment quelquefois à seconder, parce qu'elle est pour eux une sorte de dédommagement, et un petit triomphe sur la droiture et la raison.

Ces puérilités, ces petites vengeances n'ont pas cessé de me poursuivre un instant, et le temps n'a rien diminué de leur aigreur.

Aujourd'hui, dans la tactique dirigée contre moi, on a sur-tout fait usage *d'une faiblesse* que je ne craindrai pas d'avouer : j'ai desiré, comme une preuve et une digne récompense des services que j'ai rendus pour introduire la Vaccine en France, que mon fils unique,

premier enfant vacciné à Paris, *par ordre de son Père*, fut nommé élève du Prytanée.

J'ai énoncé ce desir dans le mémoire que le premier Consul a daigné accueillir : je l'ai fait comme père et comme citoyen, qui met un prix infini à un témoignage d'estime qu'il reçoit du gouvernement.

Quel mal y a-t-il à cela ? Quelle prévarication ? Quelle preuve d'ambition, pour en faire le sujet d'une misérable et ridicule menée ? Ce ne peut être l'intérêt qui m'ait dirigé ; mon fils n'a pas encore trois ans et demi, et de long-temps, par conséquent, ne pourrait jouir de la faveur du gouvernement.

J'ai quelque peine à montrer ainsi au public la nudité de certains confrères, mais ils m'y forcent par leurs indiscrètes prétentions et leur conduite très-peu fraternelle.

On ne veut point me pardonner, et on ne me pardonnera jamais d'avoir rompu la glace,

et de m'être mis en avant pour tirer la Vaccine de l'obscurité d'un bureau, et la mettre sur un plus grand théâtre.

Cette rancune peut bien avoir son mérite auprès de quelques confrères jaloux ; mais comment peut-elle avoir la moindre influence sur des esprits plus éclairés, sur des personnes que l'estime publique et des talens rares distinguent d'une manière positive ? Les petites prétentions doivent-elles rien changer à la nature des choses, ct la Vaccine, dont les résultats sont si utiles à l'humanité, doit-elle être sacrifiée aux passions particulières ou à l'animosité de l'envie ?

JE RÉSUME CES CONSIDÉRATIONS.

La haine ct l'esprit de coterie n'ont cessé de me persécuter, depuis que j'ai eu quelques succès dans la propagation de la Vaccine.

J'ai méprisé ces menées, tant qu'elles n'ont eu pour objet que de me tracasser et de me nuire personnellement.

J'ai mis peu d'importance au ridicule qu'on a cherché à jetter sur moi : j'ai trouvé , dans la confiance et l'estime des personnes impartiales, le dédommagement à ces amertumes. *J'ai gardé le silence.*

Mais aujourd'hui je crois devoir le rompre, et signaler au public ces allées et ces venues ténébreuses, qui, comme des conducteurs mal-faisans, veulent paralyser les meilleures vues, les meilleures intentions, et peut-être jusqu'à la volonté du gouvernement.

J'appelle sur ces menées l'attention du ministre directeur de la guerre; je lui réitère la demande que je lui ai déjà adressée par écrit, le 15 nivose, pour obtenir l'exécution de l'ordre qui lui a été donné par le premier Consul, relativement à mon mémoire.

Je joins ici le mémoire lui-même, tel que je l'ai présenté, et le projet qui est à sa suite.

FRANÇOIS COLON,

MÉDECIN,

AU GÉNÉRAL BONAPARTE,

PREMIER CONSUL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Général Premier Consul,

Une grande découverte a été faite il y a quelques années en Angleterre. En préservant la société d'une maladie contagieuse et très-meurtrière, elle tend à augmenter la population des états ; c'est assez faire sentir les bienfaits dont elle est susceptible.

Je parle de la vaccine, sur laquelle je desire fixer l'attention de celui à qui

rien n'échappe pour le bonheur et la prospérité des Français.

Accueillie par tous les gouvernemens, répandue dans toutes les parties de l'Europe, et même au-delà des mers, elle fut apportée en France par l'estimable M. Woodwille, médecin anglais.

Je ne vous dirai pas, Général Consul, que j'ai sacrifié une portion de ce que je possédais pour accueillir et propager la vaccine. C'est dans ma maison qu'ont été faites les expériences publiques, à l'effet d'en constater les avantages.

Je fus *le premier père*, à Paris, qui donna l'exemple à ses concitoyens; et du bras de mon fils unique, vacciné par le docteur Woodwille, est sorti le germe qui a répandu, sur presque toute la France, cette salutaire pratique.

Ses succès sont aujourd'hui incontestables. Par-tout elle offre les mêmes résultats, les mêmes assurances de préservation; pratiquée par les

médecins les plus recommandables de la France, et de l'Europe entière, le temps et l'expérience ont sanctionné ses avantages.

Le gouvernement anglais a récompensé dignement l'auteur de cette découverte; les autres états l'ont accueillie et protégée; et dans la république italienne, que vous présidez, Général Premier Consul, une place a été créée pour répandre et faire pratiquer, sur tous les points de l'Italie, cette bienfaisante et salutaire inoculation.

Il est, en général, vrai de dire qu'on peut abandonner à elle-même toute pratique utile, et être tranquille sur son adoption en raison du bien que la société en retire. Mais en France, où tout suit l'empire de la mode, on n'est mu que par l'impulsion du chef de l'état : la vaccine n'a eu que quelques jours de vogue.

Les craintes imaginaires adroitement insinuées contre elle, les caricatures qui l'ont tournée en

ridicule, les préjugés, que le temps n'a pu détruire, ont fait succéder l'insouciance la plus grande, à l'espèce d'enthousiasme qu'elle avait d'abord excité.

C'est à un grand homme qu'il appartient de faire taire la cabale, d'éloigner des craintes chimériques, en protégeant ouvertement la plus belle découverte qui ait illustré les fastes de la médecine.

Bientôt les autres gouvernemens se feront gloire d'imiter le général Bonaparte; bientôt ils s'entendront tous pour extirper d'Europe la petite-vérole: et l'humanité reconnaissante; allégée d'un de ses plus grands fléaux, en bénissant le héros qui ramèna l'union et la prospérité dans sa patrie, et donna la paix au monde, répétera de toutes parts: *Il a diminué la masse de nos maux, aucune espèce de gloire ne lui fut étrangère.*

F. COLON.

PROJET D'ARRÈTÉ CONCERNANT LA VACCINE.

PRÉSENTÉ AU PREMIER CONSUL,

Par F. COLON, Médecin.

Le gouvernement considérant *qu'il est de son devoir de propager les découvertes utiles et surtout celles qui ont pour but la conservation des hommes; que la Vaccine, annoncée en Europe pour préserver d'une maladie très-meurtrière, a mérité l'assentiment et la confiance des médecins et savans les plus recommandables de l'Europe, et remplit entièrement, d'après les expériences qui ont été faites, l'espoir qu'elle*

avait donné aux amis de l'humanité; arrête ce qui suit :

L'inoculation de la vaccine sera pratiquée dans tous les hospices de la république, sur les enfans qui n'ont pas été atteints de la petite-vérole.

Il en sera de même sur tous les élèves des prytanées, et autres établissemens publics, entretenus aux frais du gouvernement. A l'avenir, aucun élève n'y sera admis qu'il n'ait été vacciné, s'il n'a pas eu la petite-vérole.

Les officiers de santé des différens corps de l'armée de terre ou de mer, inoculeront la vaccine aux militaires qui n'ont pas encore eu la petite-vérole. A l'avenir les conscrits, ou volontaires qui seront dans ce cas-là, seront vaccinés avant d'être incorporés dans un régiment.

Il sera nommé, par le gouvernement, deux médecins directeurs de la vaccination, chargés de répandre la vaccine et les instructions nécessaires pour la propager.

L'un résidera à Paris et l'autre à Montpellier.

Les départemens seront répartis entr'eux pour le travail dont ils sont chargés. Ils correspondront avec tous les officiers de santé qui leur demanderont des renseignemens, leur enverront la matière de vaccine, s'ils en ont besoin, recueilleront les observations intéressantes auxquelles la vaccine pourra donner lieu.

Tous les six mois ils rendront compte aux médecins du gouvernement des progrès de la vaccination, feront connaître les officiers de santé qui, par leur zèle, ont le plus servi à la faire adopter.

A Paris, le petit hospice composé de 12 lits, uniquement destiné à inoculer la vaccine, sera conservé, et sous l'inspection du directeur de la vaccination. Il servira à entretenir une source de matière vaccine pour être envoyée à ceux qui en réclameront. En conséquence, douze enfans des hospices y seront toujours successivement vaccinés.

A compter de ce jour, l'inoculation de la petite-vérole, qui entretient et multiplie les foyers de contagion variolique, est défendue dans toute l'étendue de la république.

Dans toutes les villes où il y a des comités de bienfaisance, le médecin et le chirurgien attachés aux comités inoculeront, s'il y a lieu, la vaccine aux indigens de leur division.

Dans tous les chefs-lieu des départemens, un officier de santé sera nommé par le préfet pour activer la vaccination et instruire dans cette pratique ceux qui dans son département lui demanderont, à cet égard, des conseils. Il correspondra avec le directeur de la vaccination qui aura son département dans ses attributions.

OBSERVATIONS

Sur le projet ci-contre.

Ces observations sont suite au Mémoire que j'ai présenté au Premier Consul. Je joins seulement à chacune d'elles (quand il y a lieu) *des notes qui servent à établir les preuves de ce que j'avance.*

1°. Les anglais, à qui nous devons la vaccine, m'ont suggéré plusieurs des idées que je soumets au gouvernement. Chez eux les militaires de terre et de mer sont vaccinés. Aucun enfant, s'il n'a pas eu la petite-vérole, n'est admis dans un établissement public, sans avoir été soumis à la vaccination.

2°. Il existe à Paris et dans toute la France des commissions de vaccine, dont les lumières et le zèle méritent les plus grands éloges. Mais quand il s'agit de pratiquer une chose utile et nécessaire, il faut tout attendre de l'énergie et

de l'activité individuelles, et peu de chose d'une réunion d'hommes du même état dont les vues, les intérêts, les opinions, les amours-propres, se heurtent continuellement et ont une tendance souvent opposée au but qu'on se propose. Ces raisons m'ont déterminé à engager le gouvernement, non à dissoudre les commissions de vaccine, qui, sous le rapport de la science, peuvent rendre de grands services, mais à nommer deux directeurs de la vaccination en France, comme la chose a lieu dans la république italienne, et avec des résultats très-heureux.

Nota. Pour obtenir des succès l'unité d'exécution est tellement nécessaire, et cette vérité si bien sentie par le gouvernement, qu'il revient à ce principe dans toutes les parties de l'administration.

C'est ainsi que (pour citer un seul exemple) au lieu d'un conseil d'administration des arts, composé de douze membres, le Consul vient de nommer un directeur des arts.

3°. Le gouvernement craindra peut-être, en créant deux places, d'être forcé à quelques dépenses extraordinaires; mais ces dépenses, très-légères, pourront être supportées localement par chaque département.

J'observe, en outre, qu'avant la révolution, où l'inoculation de la petite-vérole était à peine pratiquée, il existait une place, avec 6,000 liv. d'appointemens, pour le médecin chargé de l'inoculer seulement dans l'élection de Paris. Ce fut M. Lemoine qui occupa le dernier cette place.

Aujourd'hui le gouvernement pourrait-il hésiter à dépenser le double, pour répandre dans toute la France une méthode qui a tous les avantages de l'ancienne inoculation, sans être contagieuse et quelquefois dangereuse comme elle?

4°. Le gouvernement, qui, sans doute, a ignoré tout ce qui s'est passé dans le principe pour introduire la vaccine en France, en appre-

nant la démarche bienveillante et désintéressée de M. Woodwile, médecin anglais, ne manquera pas de lui donner une marque publique de sa reconnaissance.

Il est rare qu'un homme célèbre et recherché dans sa patrie, médecin d'un hôpital, veuille bien se déplacer, dans un temps de guerre surtout, et faire à ses frais un voyage chez une nation voisine, pour y porter la masse de connaissances qu'il a acquises sur une découverte utile, sans autre intérêt que celui de servir l'humanité.

UNE MÉDAILLE REPRÉSENTANT LE PORTRAIT

DU PREMIER CONSUL,

COMBLERAIT CET HOMME GÉNÉREUX.

Nota. Si je n'avais pas craint de paraître exagéré, avec quel plaisir j'aurais désigné à la bienveillance du premier consul, l'immortel Jenner, auteur de la découverte, et vous Aubert, Odier, Nowel, etc. etc., qui l'avez si bien servie.

5°. Il n'est pas rare, lorsqu'une découverte a répondu à l'attente qu'elle avait fait concevoir, de voir oublier ceux qui ont fait des sacrifices pour l'accueillir, et ont mis tout leur temps, leur zèle et leurs facultés à la propager.

6.° Au mois de floréal an 8, une souscription fut ouverte pour faire des expériences sur la vaccine. Il manquait un local pour les faire. J'offris une maison que je possédais à Vaugirard : elle fut acceptée.

Journal de Paris, 26 *floréal an* 8.

Nota. « Les souscripteurs, pour l'inoculation de la
» Vaccine, se sont assemblés, le 21 de ce mois, (floréal
» an 8,) en conséquence de la convocation qui leur
» avait été faite. Après avoir entendu les rapports qui
» leur furent faits sur les soins préparatoires pris par
» plusieurs d'entre eux, ils arrêtèrent ;

» 1°. Que la maison offerte à Vaugirard, par le
» *Cit. COLON, médecin*, serait le lieu où se feraient
» les expériences sur la Vaccine ;

» 2°. Qu'on y enverrait, sur-le-champ, les enfans
» destinés à être soumis à cette épreuve ;

» 3°. Qu'un comité médical en suivrait journelle-

» ment les progrès, et tiendrait un journal détaillé
» des résultats qu'il pourrait obtenir;

» 4°. Que ce comité, uni à cinq autres souscrip-
» teurs, formerait un comité d'administration, chargé
» de pourvoir à la partie économique de l'établisse-
» ment;

» 5°. Que le compte de cette administration, les
» résultats progressifs obtenus par le comité médical,
» et la liste des souscripteurs, seraient rendus publics
» par la voie du *Journal de Paris*, et du *Moniteur*.

» L'assemblée des souscripteurs a nommé pour
» membres du comité médical, les cit. *Pinel*, *Leroux*,
» *Parfait*, *Montgenot*, *Guillotin*, *Salmade*, *Doussin-*
» *Dubreuil*, *Marin* et *Colon*, et les citoyens *Delessert*,
» *Clavareau*, *Lasteyrie*, *Thouret* et *Liancourt*, pour
» compléter le comité d'administration ».

Signé, THOURET.

7°. J'eus le malheur de faire élever ma maison de deux étages, et distribuer en conséquence des propositions que j'avais faites. J'achetai quarante lits, le linge et autres choses indispensables; la souscription a payé les dépenses journalières de

bouche et blanchissage, mais les dégats que peuvent faire dans une maison quatre-vingt-trois enfans des hospices livrés à eux-mêmes, les soins qu'ils ont exigés, les dépenses extraordinaires que cette réunion m'a occasionné, ont été autant de sacrifices de ma part, et quand après avoir dépensé 25 mille francs dans ma maison pour *la Vaccine*, je suis forcé, à l'effet de payer une partie de ces dépenses, de la vendre 22 mille fr., je pourrais dire, il est peu de personnes qui à ma place en eussent fait autant.

Nota. Je crois m'être bien expliqué. La souscription a payé les dépenses de bouche et blanchissage des 83 enfans qui ont demeuré chez moi. La journée de chacun d'eux.

Pour confondre ceux qui affectent de dire que la souscription a payé toutes mes dépenses, je suis bien aise de faire connaître que la somme totale versée entre mes mains pour la nourriture des enfans soumis chez moi aux expériences, s'est montée à onze cent vingt-deux livres (sauf erreur).

J'ajouterai encore qu'en vendant ma maison vingt-

deux mille francs ; j'ai remboursé, par le contrat même, au seul entrepreneur, *dix mille deux cent quarante-deux livres* que je lui redevais, sans compter les à-comptes déjà donnés, et les sommes payées aux autres ouvriers : *qu'on juge d'après cela si la souscription a payé toutes mes dépenses.*

8°. Je suis le premier père à Paris qui ai donné l'exemple de la confiance dans la nouvelle inoculation.

Voyez le *Recueil périodique* de la Société de Médecine de Paris, mois de frimaire an 11 ; on lira page 292.
« Bientôt après, par l'entremise et les soins éclairés d'un
» autre ami des hommes (M. Liancourt), une souscrip-
» tion est ouverte à Paris, et un comité de vaccine est
» institué. Après quelques essais peu concluans encore,
» la source de son vaccin vient à tarir ; mais Wood-
» wille arrive en France, et va la rouvrir et la rendre
» désormais inépuisable. C'est avec le nouveau ferment
» procuré par le célèbre inoculateur anglais, que le
» 8 août 1802, le docteur Colon, sous les auspices du
» comité dont il est membre, soumet à la vaccine, à
» l'âge de onze mois, son fils unique, qui sans doute

» sera glorieux un jour d'avoir fait partager à toute la
» France le bienfait paternel. »

Pour ne pas prendre mes preuves chez les seuls partisans de la vaccine. Voy. l'ouvrage du cit. Vaume, pag. 18 :

« Le cit. Colon, partisan très-prononcé de cette inno-
» vation, soumit son propre fils à l'épreuve de ce virus.
» La matière de ses boutons a servi de germe à tous
» ceux qu'on a vachinés, et que l'on continue encore
» à en vachiner. »

9°. Je suis le premier qui ai publié à Paris un ouvrage sur la vaccine. Je l'ai répandu gratuitement dans toute la France. Au mois de vendémiaire an 9, il fut distribué, par mes soins, aux préfets et envoyés des départemens.

Nota. Il n'a pas paru d'ouvrage, à Paris, sur la vaccine avant le mien.

J'ai trois reçus du ministère de l'intérieur (Lucien Bonaparte étant ministre), par lesquels il appert que j'ai donné cinq cent quatre exemplaires de mon *Essai sur la Vaccine*, à l'effet d'être distribués aux envoyés et préfets des départemens.

10°. Le premier j'ai fait, chez le préfet du département de la Seine, une contre-épreuve authentique, que j'ai renouvelée en présence de la société de medecine, tant sur mon fils au bout d'un an de sa vaccination, que sur quarante-sept autres vaccinés.

J'ai prouvé par là que *l'effet préservatif de la Vaccine était assuré.*

Nota. On cherche beaucoup à disputer sur cette contre-épreuve, en disant qu'il en a été fait d'autres avant la mienne.

Je n'ai pas prétendu donner l'exclusion aux contre-épreuves qui ont pu avoir lieu avant celle-ci. Moi-même j'avais soumis à l'inoculation de la petite-vérole deux de mes vaccinés, les enfans du cit. Emler, courtier de commerce, rue du faubourg Montmartre; je n'en ai pas non plus parlé.

Mon intention a été de faire regarder cette expérience, comme la première faite devant une autorité constituée; en cela j'ai d'autant mieux servi la découverte, que je déterminai ainsi la conviction du premier magistrat du département qui, quelque temps après,

créa l'hospice de douze lits, uniquement destiné à la vaccination.

11°. Le premier à Paris, j'ai proposé de vacciner gratuitement les pauvres, les militaires ou leurs enfans, et j'ai encore tous les jours la douce satisfaction de leur être utile.

Nota. Cette proposition a été insérée dans le *Journal des Débats*, du 20 vendémiaire an 9; je l'ai renouvelée dans une pétition que j'ai présentée au préfet du département, au mois de frim. an 9. (Voyez *Recueil d'observations sur la Vaccine, page* 44.)

12°. Le premier j'ai proposé à mes confrères de leur fournir du germe de vaccine, et me suis donné ainsi l'obligation d'une correspondance très-étendue dans toute la France et chez l'étranger.

Nota. Cette proposition était énoncée à la fin de mon *Essai sur la Vaccine* et dans le *Journal des Débats* sus-mentionné, 20 vendémiaire an 9.

Je suis loin de vouloir tirer aucune importance particulière de ce que j'ai fait; mais en servant mon pays, en me dévouant au service des pauvres et des militaires, je demande, comme récompense, au Premier Consul, que

FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE,

MON FILS,

vacciné par le docteur Woodwille, le 20 thermidor de l'an 8, soit nommé élève du Prytanée Français.

Si j'ai été obligé de parler de moi, et de faire valoir les services que j'ai rendus, j'espère qu'on ne m'en fera pas un crime. Ma demande au Premier Consul n'a rien de personnel. La grâce que je sollicite pour mon fils (son admission au Prytanée,) *est pour ainsi dire une grâce illusoire* :

MON FILS N'A PAS TROIS ANS ET DEMI.

